



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
TARN-ET-GARONNE

# Bulletin technique



## RAISIN DE TABLE



Bulletin n°2 / 24 Avril 2020

### STADE PHÉNOLOGIQUE

Du stade **pointe verte** au stade 2 à 3 **feuilles étalées**, pour les variétés précoces.

### Agri. conventionnelle

#### ■ EXCORIOSE

Le stade de sensibilité est atteint partout sauf dans quelques situations tardives.

🕒 Traitez avec un **Soufre mouillable** (Nombreux produits commerciaux) à 6 kg/ha.

#### ■ ERINOSE

Des dégâts nombreux en 2019 sur variétés sensibles :

🕒 Traitez avec un **Soufre mouillable** (Nombreux produits commerciaux) à 6 kg/ha.

#### ■ ACARIOSE

Nombreux dégâts en 2019. Le stade de sensibilité est en cours sur les secteurs tardifs et les jeunes plantations.

🕒 Traitez avec un acaricide Hexythiazox comme NISSORUN à 0,25 kg/ha ou un Etoxazole comme BORNEO à 0,50 L/ha ou bien encore un Fénazaquin comme MAGISTER 0,4 L/ha

☐ Se référer aux pages «méthodes alternatives» du Guide arbo.

### Agriculture Biologique

#### ■ EXCORIOSE

Le stade de sensibilité est en cours sauf dans quelques situations tardives.

🕒 Traitez avec un **Soufre mouillable** (Nombreux produits commerciaux) à 6 kg/ha

#### ■ ERINOSE

Des dégâts sont à craindre en cas de pousse ralentie. Soyez vigilant sur parcelles et variétés sensibles :

🕒 Traitez avec un **Soufre mouillable** (Nombreux produits commerciaux) à 6 kg/ha

#### ■ ACARIOSE

Le stade de sensibilité est encore en cours sur parcelles tardives et les jeunes plantations.

🕒 Traitez avec un **Soufre mouillable** (Nombreux produits commerciaux) à 6 kg/ha  
- Possibilité de remplacer le soufre mouillable par un soufre poudrage type **Fluidosoufre** à 15 kgs/ha

Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne en collaboration avec : Adalia, APRM, CEFEL, Quercy Soleil et Syndicat de Défense AOP Chasselas de Moissac



Chambre d'Agriculture 82 - 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban - 05 63 63 30 25 - agri82.chambre-agriculture.fr

La Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus. Il s'appuie sur l'analyse de risque du BSV. Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales et les méthodes alternatives sont disponibles dans le Guide Arbo. BSV et Guide Arbo sont consultables en ligne sur <https://agri82.chambre-agriculture.fr>. Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental 82 et par l'Etat au travers du Casdar.

Crédit photos (sauf mention contraire) : Chambre d'Agriculture 82 / Syndicat de Défense AOP Chasselas de Moissac. OPE.COS.ENR n°18